

Mayotte : 18 mois pour devenir une RUP
comme les autres DOM français



Insidens

Laboratoire du développement durable

PARIS - MAYOTTE

www.insidens.fr

Nous contacter :

www.insidens.fr

contact@insidens.fr

0269 60 42 01 / 06 61 94 8149

Sommaire

UNE SOCIÉTÉ RICHE DE SA CULTURE, DE SON HISTOIRE : MAYOTTE PREND SON DESTIN EN MAIN « MAORE YATROU ISSANDRA MBELI ! » 2

MAYOTTE : UN VÉRITABLE POTENTIEL A FAIRE ECLORE 4

Des axes de développement endogènes porteurs de sens	4
Le secteur agricole	4
La pêche et la filière aquacole	6
Le tourisme	7
Des atouts naturels indéniables	8
Un lagon prodigieux.....	8
Une biodiversité exceptionnelle	9
Des entrepreneurs audacieux qui ont envie d'investir.....	10
Une filière d'activité autour des algues.....	10
Les filières de valorisation des déchets.....	10
« L'île aux parfums » : une carte postale à double lecture	10

DES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES A RESORBER POUR REUSSIR LE PARI DE SON DEVELOPPEMENT

..... 11

Une démographie galopante	11
Une natalité élevée.....	11
L'extrême jeunesse de la population.....	11
L'immigration clandestine	12
D'immenses besoins en matière d'éducation et de formation	13
Une population dont 44% de ses membres est en cours de scolarisation.....	13
Un niveau scolaire moyen encore insuffisant.....	13
Des formations qui doivent être adaptées aux besoins du territoire.....	14
Entreprises emploi et chômage : une équation complexe	16
Une économie traditionnelle qui commence sa mutation vers une économie de services	16
L'irrésistible attrait de l'emploi public.....	16
Un territoire qui compte encore trop peu de grandes entreprises.....	16
Un chômage structurel inquiétant pour l'avenir de l'île.....	16
L'endettement des collectivités locales et du CG pénalisent la capacité du territoire à être un moteur pour l'activité économique.....	17
Des enjeux environnementaux à traiter pour réussir la RUPéisation.....	17
Des dispositifs de collecte des déchets non performants à ce jour.....	17
Le respect de la Directive Déchets.....	18
Le respect de la directive cadre sur l'eau.....	18

LA DEPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE..... 19

La mise en place de la fiscalité.....	19
L'application du volet intercommunal de la réforme des collectivités territoriales	19

LES ENJEUX DE LA RUPEISATION DE MAYOTTE 20

L'accès aux fonds européens en faveur de son développement	20
--	----

Enjeux et perspectives

MAYOTTE : UN TERRITOIRE RICHE, UN POTENTIEL A DEVELOPPER, DES MOTEURS PUISSANTS POUR SURMONTER LES DIFFICULTES

Mayotte, est une terre florissante, qui regorge de ressources naturelles. Ceinturée d'une double barrière de corail, phénomène géologique rare, l'île est un véritable bijou de biodiversité. Son lagon, de plus de 1100 kilomètres carrés, abrite nombre d'écosystèmes fragiles, encore bien préservés. Exotisme du climat, beauté des paysages, exceptionnelle variété de faune et de flore... Ce ne sont pas là les seules richesses de ce territoire et de sa population.

Les mahorais ont su se battre pour le bien de leur île. Le parcours de Mayotte française est la preuve de la ténacité dont sont capables les mahorais. La départementalisation a été obtenue au travers d'un combat politique de longue haleine mené par les élus et personnalités mahoraises à la recherche d'un idéal. Cinquante ans durant, les Mahorais ont sans relâche milité, ils ont fait preuve d'une volonté farouche de faire de Mayotte un département français. Persévérance, opiniâtreté, courage sont la force de ce peuple jeune qui ne demande qu'à œuvrer pour un avenir meilleur.

Toutefois, Mayotte souffre d'indéniables difficultés d'ordre structurel, de nature à freiner son développement économique, social, sanitaire. Des investissements très importants sont nécessaires pour relever les défis attendus, ces disponibilités financières sont difficilement mobilisables par la France dans un contexte économique morose. Dans ce contexte, la « RUPéisation » qui ouvre la voix aux fonds européens est une opportunité à saisir. Mayotte doit accéder au statut de région ultrapériphérique, elle doit convaincre de sa capacité à transformer ces investissements en richesse future et doit démontrer qu'elle sera en mesure de respecter et de faire appliquer les règles communautaires.

Les mahorais ont exprimés avec force leur désir de faire partie intégrante du territoire français, et ce à trois reprises. En mars 2009, 95.2% des citoyens votent en faveur de la départementalisation. Plus d'un an après, l'espoir qu'avait fait naître le référendum laissent place à la désillusion, une désillusion dangereuse lorsqu'elle se mut en colère, comme en témoignent les mouvements sociaux qui ont secoués l'île tout au long de l'année 2011. La grève de quarante-quatre jours qui a marqué le dernier trimestre 2011 a entraîné de sérieuses conséquences socio-économiques. S'en est suivi la grève des agents des organismes sociaux présents à Mayotte, qui revendiquent un traitement égal à celui des fonctionnaires métropolitains. Mayotte s'impatiente, au-delà d'une évolution statutaire à travers l'obtention du statut de Département, il est plus que jamais temps de poser les bases d'un changement substantiel. Les mahorais ont besoin de voir cette reconnaissance juridique se traduire par une amélioration de leur vie quotidienne.

UNE SOCIETE RICHE DE SA CULTURE, DE SON HISTOIRE : MAYOTTE PREND SON DESTIN EN MAIN « MAORE YATROU ISSANDRA MBELI ! »

Depuis 50 ans, Mayotte évolue progressivement vers le statut de département Français, un parcours non sans embûches qui témoigne de la détermination de la population mahoraise à faire de Mayotte un territoire d'avenir.

Cette évolution est le fruit d'un combat sans merci mené par la population, unie, solidaire et engagée.

L'île aux parfums, Mayotte, brille non seulement par son parcours historique mais également par sa force de caractère, ses caractéristiques sociétales.

Retour sur les événements historiques qui ont marqué Mayotte

Date	Évènements
25 avril 1841	Traité de cession de Mayotte à la France
22 Décembre 1974	Référendum d'autodétermination des Comores, Mayotte dit non à l'indépendance à 63,8%
8 Février 1976	Nouvelle consultation de Mayotte, Mayotte souhaite rester au sein de la République Française (99,4%)
11 avril 1976	Référendum statutaire : 79,6% en faveur de la départementalisation. Mayotte devient une collectivité territoriale à caractère départemental
24 décembre 1976	Mayotte devient une collectivité territoriale de la république française sur la base de l'article 72 de la Constitution
13 juillet 2001	Mayotte devient collectivité départementale conformément à l'article 72 de la Constitution
29 mars 2009	Consultation sur la départementalisation. Le Oui l'emporte avec 95,2% des suffrages

Source : Tableau économique de Mayotte, Edition 2010 (Insee)

Maître de son destin, le territoire mahorais s'est construit au fil des décennies grâce à une identité solide et unique, offrant des perspectives d'avenir certaines.

Ce territoire a su conserver son patrimoine culturel malgré les différentes influences régionales et occidentales. La culture mahoraise constitue l'une des principales forces permettant l'essor, le développement de l'île. L'identité mahoraise a été préservée grâce à des valeurs fortes telles que le respect des traditions et la valorisation du shimaoré.

Le respect des valeurs familiales est l'un des piliers de la culture mahoraise. Transmises de génération en génération aux jeunes enfants, elles sont garantes d'une stabilité sociale. Ces valeurs sont principalement transmises par les grands-parents considérés comme des sages, toujours disponibles pour l'éducation de leurs petits-enfants. L'école coranique est également un facteur de socialisation important.

Bien que le territoire mahorais n'excède pas 374 km², ce qui pourrait laisser présager d'une homogénéité des traditions, nous constatons un véritable brassage culturel de l'île. Selon la zone géographique, les us et coutumes sont différents. Par exemple, au sud de l'île, le shiboushi est le dialecte prédominant. On distingue entre autres des spécificités culinaires (le poulpe à Bouéni dans le sud, le majimbi (songe) à M'tsagamouji dans le nord) et artisanales (crème de bois de santal ou msindzano dans le sud).

Dans le domaine social, nous assistons à un maintien des dispositifs locaux d'entraide (la « musada », les « shamas, shicao et schicoa »). D'un point de vue musical, le «m'godro» reste un style musical à succès.

Sans oublier la course des pneus qui depuis 30 ans, demeure l'événement sportif annuel 100% local qui cette année s'est déroulé le 30 juin 2012, rassemblant ainsi plus de 8 000 personnes.



Société matriarcale, la femme mahoraise a un rôle historiquement déterminant, de l'économie à la politique en passant par la vie associative, culturelle, familiale et sociale.

L'histoire de Mayotte est marquée par la présence de figures emblématiques féminines, tel que le gang des chatouilleuses dont faisant partie feu Zéna Mdéré également co-fondatrice du Mouvement Populaire Mahorais.

Le Matriarcat de Mayotte est trans-générationnel. Le tissu politico-économique est jonché de figures féminines. En effet, en 2012 de nombreuses associations ont vu le jour, à l'instar de l'association « entreprendre au féminin » qui valorise la place de la femme à Mayotte dans le domaine économique. Le paysage politique a vu également apparaître 2 élues municipales et une élue « conseillère générale ».

L'esprit combatif, la détermination, la force de la femme mahoraise et plus généralement des mahorais constitue un véritable levier de croissance garant d'une montée en puissance du territoire.

MAYOTTE : UN VERITABLE POTENTIEL A FAIRE ECLORE

Plusieurs domaines offrent de réels potentiels de développement, qu'il s'agisse du tourisme, de l'agriculture, de la pêche ou encore de l'artisanat. Ces secteurs sont en outre susceptibles d'entraîner la création de nombreux emplois locaux si tous les acteurs parviennent à créer une synergie.

Des axes de développement endogènes porteurs de sens

Le secteur agricole

L'agriculture est une activité traditionnelle et familiale qui occupe une place centrale dans la société mahoraise. Elle continue en effet à faire vivre, directement ou indirectement, 55 % des ménages mahorais, pour lesquels elle représente soit un moyen d'autosuffisance alimentaire, soit un faible complément de revenus. Actuellement, 85 % de la production sont destinés au marché local, ce qui en fait une agriculture très peu valorisée sur le marché extérieur. Seul un tiers des agriculteurs vend ou échange aujourd'hui une partie de sa production.

Dans les traditions mahoraises, les familles possèdent un peu de terre qu'elles cultivent essentiellement le week end, pourtant pendant la semaine, les productions sont dérobées décourageant cette culture familiale. Pour celles et ceux qui disposent de plus d'espaces, ils confient souvent l'élevage et les cultures des terres à des populations clandestines, n'encourageant pas la constitution de filières structurées source

de richesse pérennes. Les vols de production et de bétail découragent certains propriétaires de confier leur terre.

L'île assure son autosuffisance pour les produits de base de l'alimentation (banane, coco, manioc, oeufs, etc.) à l'exception toutefois du riz. Pour le reste, la grande majorité des denrées alimentaires est importée.

A cet égard, la DAF de Mayotte est très impliquée dans le développement d'une agriculture locale, elle a notamment lancé la campagne de publicité pour promouvoir la consommation de produits mahorais : « c'est bon pour moi, c'est bon pour Mayotte ». Inciter les mahorais à consommer incite les producteurs à produire. Par ailleurs la CCI a lancé une consultation pour la mise en place d'une consultation d'une marque territoriale ; l'ambition est de doter Mayotte d'un outil collectif d'identification pour promouvoir et valoriser la production locale.

La production locale est en effet peu mise en valeur :

- La population mahoraise méconnaît les produits locaux
- Les produits issus de la production locale sont insuffisamment mis en valeur dans les points de vente
- L'intérêt pour les produits locaux mériterait une plus grande reconnaissance

Dans le cadre de l'Atelier 2 des Etats Généraux de l'Outre Mer à Mayotte d'août 2009 sur les productions locales et les conditions d'un développement, il a été décidé de la mise en place d'un plan d'action visant à la reconnaissance et l'identification des produits locaux. Les politiques publiques sont en place.

Par ailleurs, Les cultures d'exportation de l'ylang-ylang, de la vanille et de la cannelle sont malheureusement en net déclin. La DAF de Mayotte a proposé dans le cadre du plan de relance un PER pour valoriser la production d'Ylang en créant une véritable filière à Combani : formation, emploi, industrialisation des processus de production et de distillation.

Afin d'accroître la production et de développer les exportations, il est prévu d'appuyer la politique agricole en faveur de Mayotte selon deux axes au cours des prochaines années :

- la professionnalisation des agriculteurs, avec notamment la mise en place d'une chambre d'agriculture ;
- la mise en place de mesures spécifiques, telles que des prêts bonifiés, pour développer les investissements.

Toutefois, si un développement de l'agriculture est très souhaitable à Mayotte, il ne peut s'envisager sans aborder la question de l'eau. L'agriculture est naturellement consommatrice d'eau, or l'eau à Mayotte est une ressource naturelle rare et précieuse. Pour développer l'agriculture et couvrir les autres besoins du territoire en eau potable, Mayotte doit se doter de nouveaux outils de production d'eau potable. Les assises de l'eau de juin dernier ont permis de faire prendre conscience au plus grand nombre de ces enjeux et de poser les bases d'une réflexion sur la répartition et la production de l'eau potable à Mayotte pour éviter toute forme de pénurie et asseoir le développement de l'île.

La pêche et la filière aquacole

La pêche est essentielle à l'autosuffisance alimentaire des Mahorais. Elle revêt une importance majeure mais demeure une activité artisanale et rudimentaire.

Ainsi près de 40 % des pêcheurs pratiquent la pêche à pied. De même, la flottille des pêcheurs est constituée principalement des pirogues traditionnelles à balancier. Le faible équipement des pêcheurs mahorais ainsi que leur faible technicité entraînent des techniques de capture rudimentaires et peu diversifiées et un rendement moyen par sortie faible, de l'ordre de 20 kg pour les pirogues et de 51 kg pour les barques.

La faible motorisation des pêcheurs détermine leur lieu de pêche puisque seules les barques motorisées peuvent franchir la barrière de corail. La majeure partie des embarcations travaille donc à l'intérieur du lagon. En outre, en l'absence de système de conservation des captures, seuls 2 % des pêcheurs déclarent fréquenter des sites éloignés.

La pêche mahoraise est avant tout une activité d'autosubsistance, près de la moitié des ménages de pêcheurs consommant la totalité de ses captures. La commercialisation se développe mais est peu structurée, se faisant dans 60 % des cas directement sur la plage au retour des bateaux.

Quelques groupements professionnels ont été mis en place. Leurs résultats sont encore modestes mais ils représentent un embryon d'organisation et jouent un rôle structurant important au sein des communautés de pêcheurs.

L'île dispose d'un potentiel important en matière de produits aquacoles, en raison de conditions naturelles exceptionnelles. L'aquaculture est une activité récente à Mayotte. Les premiers élevages ont été créés fin 1999 et la commercialisation a commencé en 2001. Aujourd'hui, les poissons de l'aquaculture, presque exclusivement de l'ombrine, constituent la première exportation de Mayotte qui est devenue le premier producteur de poissons d'aquaculture de tout l'Outre-mer français.

Mayotte dispose, dans ce domaine, d'un potentiel de développement important, favorisé par l'ouverture du marché européen au mois de juillet 2001.

L'aquaculture s'est développée depuis dix ans à travers l'entreprise Mayotte Aquaculture, principale structure de production, et la coopérative Aquamay. Si la production a baissé ces dernières années (autour des 100 tonnes en 2009), avec l'arrivée probable du centre de recherche aquacole IFREMER à Hajangua, et les travaux menés par Aquamay, celle-ci devrait croître de nouveau.

Néanmoins, pour permettre le développement des volumes de production, il est impératif d'améliorer les circuits commerciaux, notamment à l'export, et de créer les conditions d'une desserte aérienne satisfaisante et d'un coût de transport compétitif. En effet, outre les problèmes de commercialisation de la filière, le prix du transport aérien trop élevé constitue le principal point de blocage au développement de la filière.

De plus, le développement de l'aquaculture ne doit pas se faire sans la prise en compte des conditions de préservation du lagon. Nombreux sont les pays qui se sont engagés dans le développement de fermes d'aquaculture et se sont retrouvés confrontés à une pollution des zones de production qui souvent à détruit la biodiversité avoisinante.



Aquaculture vue du ciel dans la région de Chile



Conséquence de la pollution aquacole dans la région de Chile

Le tourisme

Le tourisme est encore à l'état embryonnaire à Mayotte, pourtant, il est appelé à devenir l'un des secteurs clés du développement de l'île. Si l'Océan Indien est une destination à vocation touristique affirmée grâce à la notoriété de l'île Maurice (plus de 700.000 touristes par an), de La Réunion (430.000 touristes annuels) et de Madagascar, Mayotte, dont les infrastructures sont encore insuffisantes, fait pâle figure face à ses voisines. Par ailleurs, le secteur du tourisme a directement subi les effets néfastes de la crise sociale qui a rythmé l'année 2011. En 2011, 48 200 touristes ont choisi la destination Mayotte, soit 4 600 touristes de moins qu'en 2010 (- 9 %).

Dans cet environnement très concurrentiel, Mayotte doit se démarquer et afficher sa spécificité : pourquoi un touriste va préférer Mayotte aux Seychelles ?

Mayotte a besoin d'une réelle stratégie : Quelle clientèle cibler ? Quelle offre proposer ? Quelle différenciation la nouvelle venue dans le tourisme de l'Océan Indien va-t-elle mettre en avant pour rencontrer quelle offre ? Comment le tourisme à Mayotte peut-il s'inscrire dans une démarche de coopération régionale ? Est-elle envisageable ? Peut-elle attirer des touristes ? Quelles sont les attentes en matière de tourisme dans la zone ? Quelle est la concurrence ?

Par ailleurs, dans le cadre de l'expansion de l'écotourisme, la découverte de l'arrière pays et de sa végétation pourrait peut-être être développée. Les expériences menées à Madagascar (île de Sainte-Marie) ou à Mohéli démontrent la viabilité économique de ce tourisme "vert".

L'île dispose donc d'un potentiel touristique naturel (lagon, montagnes, culture, histoire, etc.) qui doit encore être valorisé.

« L'île au lagon » accueille des visiteurs, dont plus de la moitié sont en provenance de La Réunion Sa capacité hôtelière est encore faible avec quelques. Le développement du parc hôtelier reste une priorité pour le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM).

Pour développer cette destination « originale », plusieurs obstacles devront toutefois être surmontés :

- la cherté du prix du billet d'avion notamment liée au nombre limité de dessertes aériennes ;
- les difficultés de transport à l'intérieur de l'île ;
- l'insuffisance du nombre de structures d'accueil et en particulier de structures de qualité (seule la moitié des équipements actuels répond à peu près aux normes de confort international) ;
- un rapport qualité/prix peu satisfaisant du fait de l'importance des coûts d'approvisionnement et du peu de qualification de la main-d'œuvre disponible ;
- l'absence de maîtrise suffisante du français par une partie de la population.

Les évolutions actuelles, tant dans le domaine de la desserte aéroportuaire que de la formation, par exemple, sont encourageantes pour le tourisme à Mayotte au cours des prochaines années.

Pour asseoir le développement de cette filière, du personnel qualifié est indispensable, les formations proposées sur l'île dans ce domaine sont encore trop peu nombreuses. Par ailleurs, le tourisme attire souvent un personnel féminin. Leur employabilité dans le tourisme rencontre des freins culturels forts : une femme ne peut pas travailler jusqu'à une heure avancée sans être confrontée aux regards/soupçons de sa communauté. Ainsi, fidéliser le personnel dans les établissements est difficile. Par ailleurs, les possibilités de transport étant très faibles, il est difficile aussi pour les salariés de se déplacer pour rejoindre leur lieu de travail et plus encore le quitter à des horaires peu conventionnels.

Des atouts naturels indéniables

Un lagon prodigieux

Mayotte possède le lagon le plus vaste de l'Océan indien, l'un des rares à présenter une double barrière récifale, ils sont moins d'une dizaine dans le monde. Etendues sur 197 kilomètres, ces eaux translucides offrent un spectacle de toute beauté. Le lagon, entouré de sa ceinture de corail, abrite un écosystème foisonnant, fragile, encore peu connu. Le lagon constitue une précieuse richesse pour l'île.

La mise en place récente d'aires marines protégées contribue à façonner l'image de marque de Mayotte. Le parc marin de Mayotte a été mis en place en janvier 2010, c'est le premier en Outre-mer. Il est présidé par Maoulida Soula qui préside par ailleurs, le syndicat des eaux de Mayotte. Engagé et passionné, le Président veille et assure la promotion chaque jour du lagon. En février 2012, le parc marin des glorieuses dans les TAAF a été créé. Avec le parc naturel marin de Mayotte, dont il est contigu, la France se dote d'une aire marine protégée de plus de 110 000km², la plus grande créée à ce jour. Ce sont des compétences nouvelles et des savoirs-faire qui vont pouvoir protéger et valoriser cette extraordinaire étendue d'eau.



Récif corallien du Nord de Mayotte



Lagon au large de M'Tsambo

Une biodiversité exceptionnelle

Mayotte a de réels atouts, elle dispose d'une faune et d'une flore peu communes. Près de 35% des espèces de cétacés existant sur la planète se retrouvent dans ce lagon, des baleines aux dauphins en passant par le désormais rare *dugong*. Chaque année, à la saison sèche, les baleines viennent donner naissance à leurs petits dans le lagon. De même les tortues ont trouvé là un lieu propice pour leur nidification.



Tortue verte

200 espèces de coraux, 100 espèces de mollusques, environ 300 espèces d'algues, plusieurs centaines d'espèces de poissons ont été

dénombrées dans les parcelles connues du récif corallien. Combien d'autres trésors se cachent dans cet environnement unique ? Ces quelques chiffres soulignent l'atout majeur que représente le lagon pour Mayotte.



Une baleine à bosse et son petit



Dugong, aussi appelé « vache des mers »

Pour autant, les dugongs à Mayotte deviennent une espèce rare, moins d'une dizaine subsisterait dans le lagon, un aux abords de la passe en s et les autres dans le sud. Un petit a pu être observé, ce qui est encourageant.

De même les makis et les oiseaux viennent enrichir cette faune riche et variée.



Des entrepreneurs audacieux qui ont envie d'investir

Une filière d'activité autour des algues

En avril 2011, une étude portant sur la biodiversité algale a été menée en collaboration avec le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) à la demande du SIEAM. Les conclusions de cette première étude ont permis de mettre en exergue le potentiel de valorisation des algues présentes à Mayotte.

L'étude s'attache à répertorier les différentes utilisations que connaissent les spécimens d'algues recensés dans les eaux mahoraises.

Cette prospection a été conduite en trois temps, selon les modalités suivantes :

- Il a tout d'abord été procédé à l'inventaire de l'ensemble des divers usages dont font d'ores et déjà l'objet chacune des algues collectées.
- D'après ces données, le potentiel respectif des espèces sélectionnées a pu être mesuré. Pour ce faire, deux critères ont été pris en compte :
 - le nombre d'utilisations dont chaque espèce est susceptible de faire l'objet ;
 - l'estimation du temps nécessaire à la mise en place du processus d'exploitation adéquat.
- L'étude expose ensuite une gamme de huit secteurs d'activités susceptibles d'accueillir la future production.

Ainsi, les taxons les plus prometteurs pour la valorisation ont pu être identifiés.

Les résultats obtenus indiquent que plus d'une vingtaine d'algues, tous types confondus, répondraient positivement au procédé aquacole. Plus précisément, vingt-deux spécimens montrent un potentiel de valorisation dans au moins un des huit domaines retenus que sont : l'alimentation humaine, la nutrition animale, l'agriculture, la chimie, la cosmétique, la santé humaine, la santé animale et l'épuration.

A court et moyen terme, les différents secteurs d'activités présentent d'inégales propensions à l'implantation sur le territoire mahorais, au regard de la situation de l'industrie locale et du degré de disponibilité des compétences. En revanche, l'alimentation et l'agriculture, qui ne nécessitent pas la maîtrise de savoir-faire complexes s'avèrent être des voies prometteuses de développement économique. L'exploitation des algues dans le domaine de l'épuration et de la valorisation des déchets constitue également un débouché porteur de perspectives intéressantes.

Les filières de valorisation des déchets

Dans le cadre de la mise en place des filières de valorisation des déchets à Mayotte, des entreprises de recyclage des déchets et de valorisation de la matière recyclée commencent à voir le jour.

La filière Eco-Emballages concernant le recyclage des emballages ménagers sera opérationnelle à compter du premier trimestre 2013. Et d'ores et déjà, la construction de centres de tri constitue une priorité dans les projets à court terme des entreprises locales de gestion des déchets. Par ailleurs, l'ADEME finance les opérateurs locaux qui ont des projets de mise en place des filières de valorisation en lien avec leurs activités.

Ces opérateurs locaux favorisent la mise en place de structures très simples en termes de fonctionnement comme un centre de tri où le tri manuel des emballages est privilégié. L'intérêt principal est de recruter du personnel local afin de contribuer au développement de l'emploi.

« L'île aux parfums » : une carte postale à double lecture

La carte postale de Mayotte met en exergue des paysages des plus paradisiaques et des senteurs des plus agréables, d'où l'appellation l'île aux parfums. Cette carte postale intègre une autre réalité...

insidens, 70bis rue de Romainville 75019 Paris

version du 03/10/2012

En effet, l'insalubrité est un fléau qui frappe Mayotte de plein fouet et constitue une réelle problématique de santé publique. La pollution est non seulement visuelle mais également olfactive.



Photographie illustrant une carcasse de voiture et des fûts abandonnés dans le lagon

On observe des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de véhicules hors d'usage, de pneus, de gros encombrants... polluant non seulement la terre ferme mais également son lagon. En effet, une certaine catégorie de la population n'hésite pas à se débarrasser de ses déchets en les abandonnant dans les mangroves, les rivières et le lagon.

La protection de l'environnement devient donc incontestablement une priorité au même titre que la santé, l'emploi, l'éducation ou le développement économique de Mayotte. C'est une activité indispensable offrant des débouchés pour une main d'œuvre faiblement qualifiée.

DES DIFFICULTES STRUCTURELLES A RESORBER POUR REUSSIR LE PARI DE SON DEVELOPPEMENT

Une démographie galopante

La population de Mayotte est aujourd'hui supérieure au dernier recensement : 186 452 habitants, dont 55.000 étrangers. En trente ans, elle a été multipliée par cinq.

Une natalité élevée

Mayotte est la première maternité de France. Parmi les femmes qui accouchent, près de sept sur dix sont d'origine étrangère. La majorité est comorienne.

Pour l'ensemble de la population, l'indicateur de fécondité s'établit à 4,7 enfants par femme. Ce taux moyen cache en fait une forte disparité de comportement selon l'origine de la mère : de 3,5 enfants pour les femmes nées à Mayotte, il passe à cinq enfants pour les autres. Ces taux sont bien au-dessus de ceux observés en métropole, soit 1,9, et même à La Réunion 2,5.

L'extrême jeunesse de la population

La pyramide des âges de Mayotte fait apparaître la très grande jeunesse de la population dont 54 % ont moins de vingt ans en 2007, le pourcentage le plus élevé des territoires français. Avec un âge moyen de 22 ans, Mayotte est le DOM dont la population est la plus jeune. Par ailleurs, cette population est de plus en plus concentrée autour des zones urbaines du nord-est. Mamoudzou, chef lieu du département, compte 53 000 habitants, soit 28% de la population.

Actuellement, la densité moyenne sur l'archipel est de 510 habitants au km².

Cette jeunesse pourrait être une richesse pour l'île en termes de consommation, de débouchés économiques et de main d'œuvre potentielle. Aujourd'hui, elle est plutôt un handicap à cause des difficultés économiques que rencontre le département. Par ailleurs, la prise en charge de cette jeunesse (éducation, scolarisation...) demande de gros moyens budgétaires et d'infrastructures, les collectivités peinent à faire face.

L'immigration clandestine

Enfin, la démographie de Mayotte est caractérisée par une forte immigration clandestine majoritairement en provenance des Comores. Ainsi, selon l'INSEE, en 2007, près de 40% de la population insulaire était étrangère, dont une immense majorité en situation irrégulière (il y aurait environ 15 000 étrangers en situation régulière à Mayotte). Désormais plus de 55.000 étrangers vivent à Mayotte, soit une personne sur trois, et 96 % d'entre eux sont comoriens.

A cet égard, la RUPéisation de Mayotte pose la question de l'avenir du visa Balladur fortement remis en question. Ce dernier permettait de réguler l'immigration légale. Son abandon possible générerait un flux migratoire plus important dans un contexte économique et social déjà très compliqué

Cette pression démographique pèse sur la vie économique et sociale de Mayotte, elle se traduit par l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail alors que les offres disponibles sont encore trop restreintes du fait d'un dynamisme économique qui ne suit pas. Ces jeunes maîtrisent difficilement le français, ils vivent dans des conditions sanitaires et sociales précaires, ils sont difficilement insérables sur le marché du travail.

Les raisons de cette immigration de Comoriens sont multiples. La volonté affichée des Mahorais de rester dans le giron de la France a pour conséquence un alignement sur les normes françaises en termes d'infrastructures, de logements, d'accès à l'éducation et aux services de santé... Ce rattrapage et le décalage qu'il engendre vis-à-vis des îles voisines sont à l'origine de l'attrait qu'exerce Mayotte. En outre, les liens qui unissent les quatre îles de l'archipel des Comores ne sont pas que géographiques : des liens de parenté existent entre les habitants de ces îles.

Si les mahorais commencent à prendre conscience des difficultés que pose l'immigration clandestine au département français, que leur volonté de rattrapage vis-à-vis de la métropole les incite à demander de privilégier les droits des mahorais, pour autant les liens familiaux qui unissent les îles restent une justification à l'arrivée à Mayotte de cousins.

Les tentatives de passage des frontières maritimes séparant Anjouan de Mayotte à bord de « kwassa » (embarcations de fortune transportant une cinquantaine de personnes environ) sont fréquentes. Découle bien souvent de ce constat une situation type : les parents clandestins sont obligés de se fondre dans la masse de la population pour pouvoir subvenir aux besoins rudimentaires la famille au risque de se voir reconduire à la frontière par la Police aux frontières. Lorsque les parents sont arrêtés, leurs enfants se retrouvent seuls et livrés à eux même. La délinquance apparaît dès lors comme seule voie de salut pour ces mineurs isolés qui survivent tant bien que mal dans les rues de Kawéni.



En outre, ces flux migratoires sont extrêmement malheureux. Ces clandestins qui voient à Mayotte un eldorado unique sont malheureusement confrontés à une réalité tout autre. Un parcours pour le moins difficile les attend une fois arrivés à Mayotte, si tant est qu'ils atteignent le rivage. Les naufrages de kwassas ne sont pas rares aux abords des côtes mahoraises, les morts et disparitions impliquant femmes et enfants sont le tragique quotidien de l'immigration clandestine. Début juillet encore, la presse s'est émue du chavirement d'une embarcation et de la disparition d'une quinzaine de personnes.

D'immenses besoins en matière d'éducation et de formation

Une population dont 44% de ses membres est en cours de scolarisation

Une forte action de rattrapage scolaire axée sur le primaire est engagée en 1976 quand Mayotte devient une collectivité territoriale à caractère départemental. Cette marche forcée vers la scolarisation de masse a atteint peu à peu tous les niveaux d'enseignement et se poursuit encore aujourd'hui.

1976	1997	2007
2 900 élèves scolarisés	43 000 élèves scolarisés	82 000 élèves scolarisés

Le premier établissement du secondaire remonte à 1963 avec la construction du collège de Dzaoudzi. Il faut attendre 1986 pour que se construise le premier collège en zone rurale à Tsimkoura. Depuis, les ouvertures de douze nouveaux collèges se sont succédées jusqu'à la rentrée 2000. Les collèges de Kougou et Dembeni ont ouvert à la rentrée 2003 et trois autres collèges ont vu le jour depuis 2008.

Grâce à la construction du lycée de Sada, livré à la rentrée 1996, et du lycée de Petite-Terre (rentrée 2000), la population scolaire en lycée d'enseignement général et technologique connaît les plus forts taux de croissance : elle est passée de quelque cinquante élèves il y a vingt ans à environ 4.000 actuellement.

Le Ministre de l'Outre Mer a d'ailleurs pu visiter à Dembeni un établissement scolaire en cours de construction lors de son passage de mi juillet 2012.

L'enseignement préélémentaire est apparu plus tardivement. La première école maternelle n'a été ouverte qu'en 1993. Depuis lors, les effectifs scolarisés en maternelle ont augmenté au rythme annuel moyen de 20 %.

L'accès de tous les enfants à l'école primaire est maintenant quasiment réalisé à Mayotte. En 2007, les enfants de six à dix ans sont scolarisés à 97 %. Même si une même salle de classe peut accueillir des enfants différents et des enseignants différents entre le matin et l'après midi.

Les efforts mis en place pour assurer la scolarisation de la jeunesse mahoraise sont d'une ampleur considérable. Dans le cadre du plan de relance, ce sont plusieurs millions d'euros qui ont été confiées au SMIAM pour rénover, mettre aux normes et poursuivre la construction des salles de classe tant attendues.

Un niveau scolaire moyen encore insuffisant

Dans le premier degré, le retard scolaire est encore important malgré une amélioration notable depuis cinq ans. Le retard scolaire s'accroît avec le niveau d'enseignement et plus de 80 % des élèves de CM2 ont dépassé l'âge normal de dix ans. Le retard des élèves mahorais s'explique essentiellement par les redoublements qui s'accumulent tout au long du cycle primaire.

Le système de rotation pénalise l'apprentissage des élèves. Actuellement, de nombreuses classes « divisions » sont contraintes de travailler en rotation entre matin et après-midi dans la même salle de classe. De ce fait, le nombre d'heures de classe des élèves mahorais est inférieur à celui des élèves de métropole. Outre un nombre d'heures en moins, le programme des jeunes écoliers mahorais comprend également en supplément l'apprentissage du français. Si l'on associe temps de présence moindre et programme scolaire plus chargé, il est compréhensible que le niveau moyen des mahorais soit inférieur à celui des écoliers de métropole. Les résultats du baccalauréat 2012 sont à ce titre très significatifs, ils sont moins bons que l'an dernier.

Le français est encore une langue scolaire, deux langues maternelles cohabitent sur l'île, le Shimaoré parlé par 70% de la population et le Kibushi pratiqué par les 30% restant. Pour les mahorais, le français est donc une langue étrangère pratiquée dans le cadre scolaire. Il nécessite donc un apprentissage. De ce fait, une large majorité de la population ne s'exprime pas avec aisance en français.

Le fait que le français ne soit pas appris dès le plus jeune âge par les mahorais mais seulement dans le cadre scolaire a de lourdes conséquences sur le taux d'illettrisme à Mayotte qui est trop élevé chez les jeunes. L'illettrisme est un problème majeur sur le territoire comme l'indique les statistiques issues des Journées d'Appel à la Défense (JAPD) qui concluent que 48,5% des jeunes mahorais entre 16 et 18 ans sont en situation d'illettrisme vis-à-vis du français.

Outre le problème de l'illettrisme des jeunes, le territoire de Mayotte est confronté à un second problème, les jeunes quittent le système scolaire trop tôt et arrivent sur le marché du travail sans diplôme validé et sans avoir les compétences suffisantes pour attirer des entreprises.

Des formations qui doivent être adaptées aux besoins du territoire

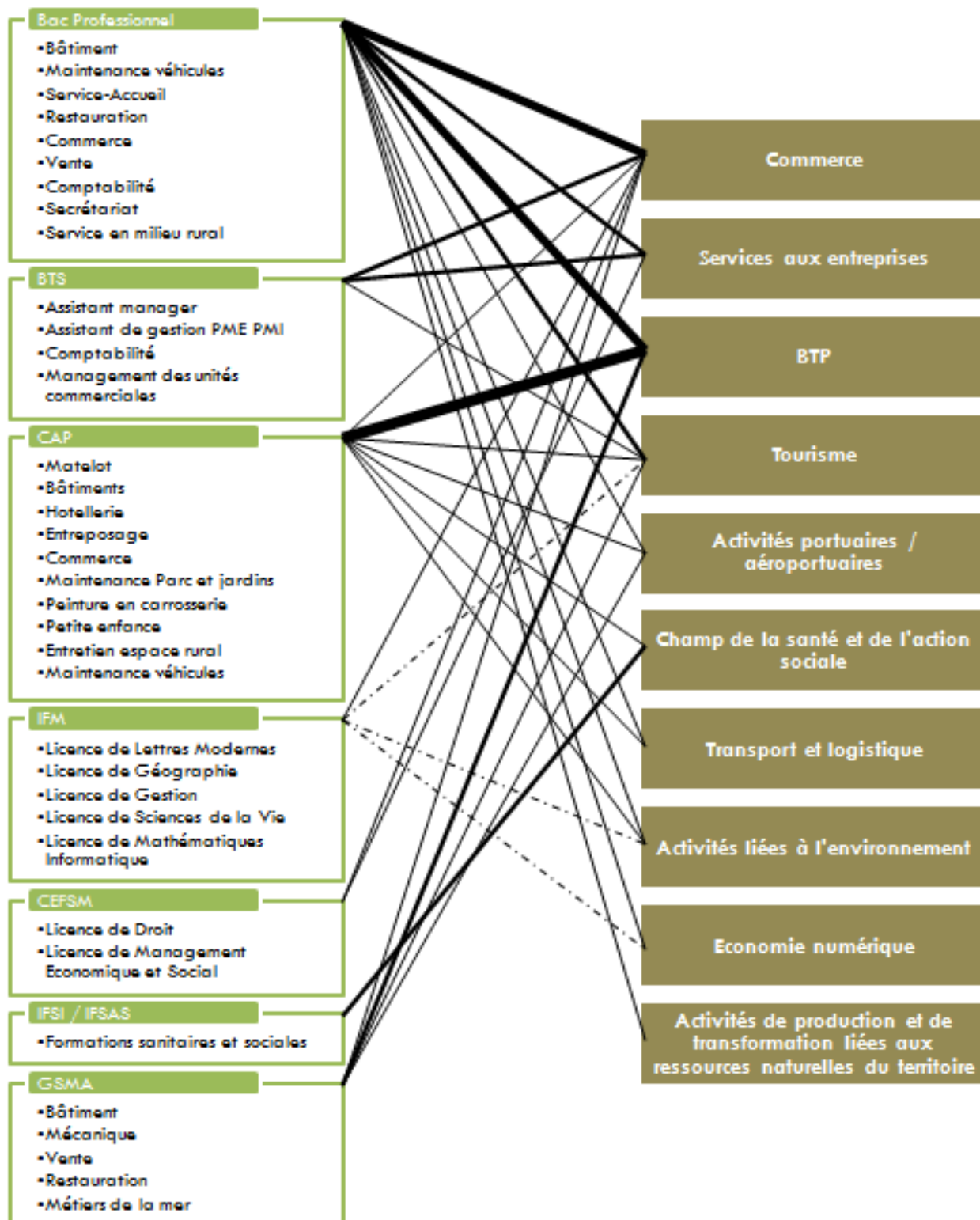
L'attrait de certains métiers est impacté par des idées préconçues (représentations sociales) partagées par une grande majorité de la jeunesse mahoraise. Ainsi, l'emploi public est plébiscité par les jeunes alors que les métiers du secteur primaire sont en déclin.

Par ailleurs, on dénombre à Mayotte de nombreuses formations sans corrélation avec les besoins du territoire. Le Schéma Régional de Développement de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation de Mayotte (SRDEEFM) daté du 11 mai 2010 définit 10 domaines d'activité clés pour Mayotte. Ces 10 secteurs d'activités, qui à moyen et long termes devraient être soutenus par les politiques économiques du territoire, seront donc source de création d'emplois. Il s'agit des secteurs suivants :

- BTP ;
- Services aux entreprises ;
- Tourisme ;
- Commerce ;
- Activités portuaires/aéroportuaires ;
- Champ de la santé et de l'action sociale ;
- Transports et logistique ;
- Activités liées à l'environnement ;
- Economie numérique ;
- Activités de production et de transformation liées aux ressources naturelles du territoire.

Au regard de cette liste, les formations proposées à Mayotte sont-elles adaptées ?

Le schéma ci-dessous s'attache à mettre en exergue la corrélation entre les formations auxquelles peuvent prétendre les étudiants et la structure du marché du travail mahorais.



L'analyse de ce schéma montre que :

- Les secteurs tels que le BTP et le tertiaire disposent de nombreuses formations.
- Les secteurs tels que l'environnement, la logistique et le numérique ne sont pas directement concernés par des formations
- Certaines formations proposées en adéquation avec des secteurs en tension mais de manière indirecte ex : activités portuaires et aéroportuaires / tourisme
- Des formations qui ne sont pas en adéquation avec les besoins du territoire et qui n'offrent aucun débouché. ex : licence de lettres moderne, de géographie...

Entreprises emploi et chômage : une équation complexe

Une économie traditionnelle qui commence sa mutation vers une économie de services

L'économie mahoraise a fortement évolué ces dernières années. Issue d'une économie plutôt agricole, tournée vers des activités traditionnelles, la tertiarisation de l'économie à Mayotte a débuté et une économie de services est en train d'émerger. De nombreux jeunes s'orientent vers des voies de formations en lien avec le tertiaire et délaissent les métiers traditionnels de la pêche et de l'agriculture pourtant vecteurs d'emploi à court terme.

L'arrivée du haut-débit sur le territoire de Mayotte va accélérer cette mutation et être créateur de nouveaux métiers.

L'irrésistible attrait de l'emploi public

Les pouvoirs publics sont l'un des plus grands employeurs de l'île. Au contraire de la métropole où l'emploi dans le privé est plébiscité du fait de sa politique salariale plus avantageuse, à Mayotte, l'emploi public qui propose des salaires plus élevés que la moyenne régionale et une sécurité de l'emploi, est plus attractif aux yeux de la population. Ainsi nombreux sont ceux qui aspirent à une carrière dans un organisme public. Par ailleurs, au regard de ces aspirations professionnelles, nombreux sont les jeunes qui s'engagent dans des formations qu'ils croient être la voie royale pour intégrer la fonction publique mais qui n'offrent que très peu de débouchés dans l'entreprise privée.

Un territoire qui compte encore trop peu de grandes entreprises

Le développement économique de l'île se traduit par la création de petites et très petites entreprises. Peu de grandes entreprises sont présentes sur le territoire. Cette absence de grands groupes industriels est un frein au développement de l'emploi dans l'île. En effet, ce sont ces entreprises qui sont les plus à même de recruter des stagiaires, de mettre en place des formations qualifiantes pour répondre à des besoins latents ou encore de développer de nouveaux secteurs d'activité ou de nouveaux métiers.

Un chômage structurel inquiétant pour l'avenir de l'île

4000 jeunes finissent leur scolarité chaque année pour seulement 1200 postes disponibles sur le marché de l'emploi (source : Sous-préfet à la cohésion sociale lors d'un discours sur le GSMA). Suite à ce déficit entre l'offre et la demande, un chômage structurel existe sur le territoire de Mayotte.

La population active représente 30% de la population (51 000 individus). Le taux de chômage est de 26% (13 400 personnes). Deux populations sont tout particulièrement touchées par ce problème : les femmes et les jeunes, les populations les plus touchées par le chômage sur l'île.

Enfin l'île subit encore les conséquences des 45 jours de grève de l'an dernier. Le mouvement a fait émerger un vrai problème à Mayotte, la vie chère est une réalité pour toutes celles et ceux qui vivent sur

l'île. L'ensemble des produits de première nécessité ou plus élaborés est très cher, bien supérieur à la métropole ou à La Réunion toute proche. Un an après le mouvement social et la grève, il semble malheureusement que Mayotte soit revenue à la case départ, les prix sont toujours aussi cher, les mesures transitoires obtenues sont arrivées à échéance sans perspectives réelles d'évolution. Le leader du mouvement est devenu député de la majorité : ses moyens d'action sont très différents maintenant. L'économie de l'île est dans une situation bien plus fragile : baisse réelle du tourisme, augmentation du chômage, disparition de PME, investissements des entreprises plus grandes retardés dans l'attente de disposer de perspectives. L'augmentation de la violence est significative; la délinquance est devenue beaucoup plus visible depuis la grève. Le mouvement semble avoir légitimé les agressions comme moyen d'expression, elle s'exerce envers les populations mahoraises et métropolitaines sans discernement. Certains leaders syndicalistes annoncent une reprise du mouvement en septembre, d'autres responsables expriment l'impossibilité d'une reprise à un tel niveau, les responsables syndicaux ayant visiblement compris les conséquences économiques de 45 jours de blocage. Qu'en est-il réellement ? Le mois de septembre sera riche d'enseignement.

L'endettement des collectivités locales et du CG pénalisent la capacité du territoire à être un moteur pour l'activité économique

Les communes de Mayotte sont pour la plupart dans une situation financière très dégradée. Certains des exécutifs ont commencé à limiter les dépenses, la Chambre régionale des comptes accompagne des plans de redressements drastiques. Une des 17 communes est au bord de la faillite avec une dette cumulée d'un montant avoisinant les 2 millions d'euros. Le Département, quant à lui, doit faire face à une dette de plus de 80 millions d'euros.

Les collectivités sont dans l'incapacité d'être le moteur d'investissements, levier indispensable aux développements des activités du secteur privé. Leur situation financière ne leur permet même pas d'exercer les compétences qui leur sont dévolues dans une mesure satisfaisante.

Par ailleurs, elles subissent un paradoxe qu'il conviendra de traiter dans le cadre du diagnostic territorial : les communes ont des idées sur les besoins d'aménagement vecteurs de dynamisme et d'emploi. Toutefois, elles ne disposent pas du budget nécessaire pour réaliser les études. Elles ont donc très peu de projets structurants construits et chiffrés susceptibles d'être éligibles aux financements européens. Par ailleurs, lorsque ces dernières parviennent à faire financer une étude, elles n'ont pas les moyens d'engager les travaux. Il faut souligner que les coûts proposés par les bureaux d'étude dans le cadre des études d'opportunité sont à des tarifs absolument incompréhensibles. Les collectivités sont souvent démunies pour challenger les devis.

Ainsi, les faibles budgets sont consacrés à des études pour des projets aux investissements surévalués. Etudes qui terminent alors dans des placards.

Des enjeux environnementaux à traiter pour réussir la RUPéisation

Des dispositifs de collecte des déchets non performants à ce jour

Mayotte accuse un retard très important dans le domaine des déchets. A ce jour, la collecte des déchets est assurée par 4 syndicats (le Sivom Centre, le Sivom Petite-Terre, le Sictom Nord et le SIDS). La commune de Koungou a fait le choix d'assurer la collecte en régie. La commune de Mamoudzou a délégué sa compétence à un prestataire privé, Star Mayotte. Même dans cette configuration, le service connaît des difficultés : les débordements de bacs sont fréquents.

Le respect de la Directive Déchets

L'un des plus anciens textes de loi européens, la directive-cadre sur les déchets, date de 1975. Cette directive fournit des orientations aux États membres pour la coordination de leur gestion des déchets. Elle vise à en limiter la production ainsi qu'à optimiser l'organisation du traitement et de l'élimination.

Rappelons que la CJUE (Cours de Justice de l'Union Européenne) a condamné la France par un arrêt en date du 29 mars 2007 pour manquement à ses obligations découlant des dispositions de la directive-cadre relative aux déchets à cause de l'existence sur son territoire de décharges sauvages, principalement concentrées sur la Guyane.

Les objectifs fixés par la directive-cadre ont été renforcés par la révision du 19 novembre 2008. Les États membres devront notamment atteindre, d'ici 2020, les objectifs suivants en matière de recyclage : les déchets ménagers et assimilés devront être recyclés à 50 % et les déchets de construction et de démolition à 70 %. Des programmes nationaux de prévention des déchets devront être élaborés. Il est indispensable que Mayotte se conforme aux exigences de la nouvelle directive-cadre au risque de faire condamner la France une nouvelle fois. Des mesures doivent impérativement être engagées en matière de gestion des déchets afin d'assurer l'adaptation aux dispositions européennes

Or, à ce jour Mayotte ne respecte pas encore les dispositions européennes. Les objectifs chiffrés de recyclage à atteindre au plus tard en 2020 semblent difficiles à réaliser pour Mayotte étant donné que la collecte sélective n'est pas encore opérationnelle et que les problèmes de financement font prendre du retard aux projets. Notons que pour 2014, les décharges actuelles devront être réhabilitées et fermées, c'est ce qu'attend L'UE.

Le respect de la directive cadre sur l'eau

A Mayotte, les dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées sont encore très largement absents et peuvent être à l'origine de réels risques sanitaires pour la population, ainsi que d'une dégradation de la qualité des eaux du lagon et des cours d'eau (non quantifiée du fait de l'absence de dispositifs de suivi de la qualité des eaux).

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 a fixé pour objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau (superficielles, souterraines et côtières) à l'horizon 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), outil principal de mise en œuvre de cette directive communautaire a pour ambition d'atteindre 74% des masses d'eau mahoraises en bon état en 2015.

Le constat à ce jour est qu'une partie des pollutions constatées dans le lagon de Mayotte provient des déchets mal collectés. Il est indispensable de promouvoir la mise en place d'une gestion performante des déchets pour préserver les milieux aquatiques et notamment le lagon.

LA DEPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE

La mise en place de la fiscalité

La départementalisation entraîne de profondes modifications des ressources fiscales du Conseil Général. Elle doit également conduire au respect de la libre administration des collectivités territoriales, qui doivent bénéficier de ressources dont elles peuvent disposer librement.

Le régime fiscal actuel repose, pour une grande part, sur les droits des douanes et les autres taxes d'imposition exigibles à l'importation, perçus par la Direction des douanes. Les recettes budgétaires recouvrées par la Direction régionale des douanes de Mayotte au cours de l'année 2007 s'élèvent à 104,2 millions d'euros, en hausse de 19,3 % sur un an. Ce résultat s'explique notamment par la part importante des taxes de consommation (65,1 %).

Ces recettes douanières ne pourront plus subsister une fois la « rupésisation » de Mayotte achevée. En effet, les droits de douane deviendront alors des droits européens (tarif extérieur commun de l'UE) et seront perçus au bénéfice de l'Union. Le manque à gagner pour le nouveau département devra donc être compensé par de nouvelles recettes fiscales.

La départementalisation entraînera l'application d'un impôt sur le revenu dont le produit ne sera plus destiné à la collectivité devenue département, mais à l'État. Par conséquent, il est indispensable de mettre en place une fiscalité locale. Il s'agit de construire un nouveau système de nature à garantir des ressources pérennes au département et aux communes. Cette démarche est en cours

L'application du volet intercommunal de la réforme des collectivités territoriales

Pour l'heure, le secteur institutionnel des administrations est le premier contributeur de création de richesse à Mayotte. Il est donc nécessaire de transformer cette dépendance en véritable outil de développement.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit pour y remédier le renforcement de la coopération intercommunale, notamment par la couverture de l'ensemble du territoire français par des établissements publics de coopération intercommunale à l'horizon 2014.

L'intercommunalité favorise le développement économique et la relance de la politique d'aménagement du territoire, les moyens dispersés sont rassemblés et les initiatives locales structurées, les collectivités peuvent ainsi mettre en œuvre des projets d'importance à moindre coûts afin d'enclencher la redynamisation du tissu économique local.

Dès lors, des actions économiques telles que la promotion économique du territoire ; les subventions et participations pour le développement des entreprises ; le développement des infrastructures et des technologies de l'information; le développement touristique ou encore le soutien au commerce et à l'artisanat peuvent être engagées à une échelle bien plus vaste que le territoire communal.

Ainsi, le lancement de grands travaux notamment le développement des infrastructures, facteur essentiel pour le dynamisme économique dont Mayotte souffre, permettra de soutenir un regain d'activité favorable à l'embauche dans le secteur de la construction. Pour ce faire, les collectivités seront à même d'utiliser l'effet multiplicateur de la commande publique, comme l'a fait l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

En permettant la mise en œuvre d'une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation de ressources et de moyens au service de projets économiques innovants, l'intercommunalité s'impose en tant que vecteur indispensable du développement économique local, et par là même du secteur privé.

LES ENJEUX DE LA RUPEISATION DE MAYOTTE

L'accès aux fonds européens en faveur de son développement

Mayotte accède au statut de "région ultrapériphérique" (RUP) de l'Union européenne, tel en a décidé le Conseil européen du mercredi 11 juillet 2012. Le 101^{ème} Département français est désormais éligible aux fonds d'aide européens. A partir de 2014, des aides sectorielles pour le développement régional, la pêche, l'agriculture, l'éducation et la formation seront allouées à Mayotte.

Face aux nombreux défis qui devront être relevés pour rattraper son retard, les fonds européens représentent pour Mayotte un puissant levier de développement qui accompagnera chaque phase de transition économique. Mayotte a besoin de ces aides pour poursuivre son développement, a fortiori dans un contexte d'endettement des collectivités. L'obtention de ces financements permettra à Mayotte de réaliser des progrès rapidement via l'impulsion de grand projet tel que le programme de construction du CSDND, majoritairement financé par l'Union (8,5 millions d'euros).

La Commission européenne, dans sa communication du 3 mars 2010¹, expose son approche de la stratégie Europe 2020, dessinant ainsi les grandes lignes pour la définition des programmes sur la période 2014-2020. Celle-ci ouvre de nouveaux champs de développement pour les RUP. La nouvelle stratégie mise sur une croissance liée à leur potentiel endogène, centrée sur des projets visant à exploiter les moteurs locaux, dans une perspective de développement durable.

A cet égard, Mayotte dispose d'une nature et de paysages riches, d'une biodiversité et d'écosystèmes marins exceptionnels, d'un bon potentiel de développement des énergies renouvelables (avec, par exemple, l'installation de panneaux photovoltaïques) ainsi que d'un fort potentiel de développement d'une aquaculture propre, notamment algale. Le secteur de la construction, bien que très dépendant des investissements publics locaux, demeure un secteur vecteur d'emplois, du fait des besoins grandissant en infrastructures de base liés à l'explosion démographique. Par ailleurs, à l'instar des autres RUP, elle pourrait également servir de laboratoire d'observation des effets du changement climatique, de par sa situation géographique particulière.

Il s'agit donc de mettre en exergue les points forts du territoire dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis des importations (notamment agro-alimentaire) due à l'insularité et d'augmenter la compétitivité économique du territoire. La croissance doit donc trouver sa source dans les ressources naturelles et humaines non-exploitées ou sous-exploitées, sur lesquelles peut s'appuyer la définition de nouveaux modes de production de nature à créer un avantage compétitif dans les secteurs concernés.

La proposition de règlement général du Parlement et du Conseil du 14 mars 2012 « portant dispositions communes relatives au FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER, FEAMP relevant du Cadre stratégique commun » définit une liste d'objectifs thématiques en accord avec la stratégie 2014-2020 pour l'Union européenne, ces objectifs sont au nombre de onze :

- renforcer la recherche, le développement et l'innovation ;
- améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité ;

¹ « Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » COM (2010) 2020 final

- renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, celle du secteur agricole (pour le FEADER) et celle du secteur de l'aquaculture et de la pêche (pour le FEAMP) ;
- soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs ;
- promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques ;
- protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles ;
- promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ;
- promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ;
- investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Les futurs programmes européens seront définis d'après ces objectifs prioritaires. Transposés à Mayotte, la traduction de ces objectifs pourrait s'appuyer sur les services qui offrent d'intéressantes perspectives pour la croissance et la diversification du tissu économique, soit :

- la valorisation de la biodiversité, incluant la production de plantes locales ;
- le développement agriculture et l'industrie agro-alimentaire ;
- le développement des techniques d'exploitation des ressources marines ;
- la production d'énergies renouvelables capables de répondre aux besoins locaux ;
- le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- la promotion du tourisme et définition d'une stratégie touristique concurrentielle.

Le Cadre stratégique commun s'attache à traduire ces objectifs généraux en « actions clés » pour chaque fonds concernés, en voici quelques exemples :

- Dans le cadre du FEDER :
 - accompagner la modernisation des sites internet des administrations publiques (objectif Informations et nouvelles technologies)
 - soutenir les entrepreneurs par des aides financières (création de l'entreprise, besoins de garanties, prêts bancaires...) et par un accompagnement dans la définition de leur business plan
 - conseils en management spécifiques aux petites structures
 - accompagner le développement d'outils internet pour faciliter le pilotage des petites entreprises
 - Investir dans l'augmentation de l'utilisation des nouvelles énergies dans la construction de bâtiments publics ou privés
 - Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans les petites et moyennes entreprises
 - Financer des campagnes d'information et de sensibilisation
 - Accompagner les communes qui souhaitent inclure dans leurs plans d'urbanisation des stratégies visant à réduire leurs empreintes carbone et tout particulièrement en ce qui concerne l'éclairage public
- Dans le cadre du FEADER :
 - La création, l'amélioration et l'extension des réseaux internet
 - Le développement des technologies de l'information et de la communication pour soutenir la pérennité et la compétitivité des zones rurale et des industries agricoles et agroalimentaires
 - Le soutien de dispositifs informatiques en lien avec le développement du tourisme rural
 - La mise en place de formation continue aux nouvelles technologies pour les agriculteurs, garde-forestiers et entrepreneurs agricoles.

Le montant des aides allouées par fonds structurels que percevra Mayotte sont actuellement en négociation entre la Commission, l'Etat et le Département, ils devraient avoisiner les 500 millions d'euros. Chaque projet sera financé sur le principe du 80% UE et 20% France. A l'instar de la « méthode réunionnaise », il serait souhaitable d'instaurer une « méthode mahoraise » de partenariat entre l'Etat et le Département. Cette méthode qui a fait ses preuves durant l'élaboration et la mise en œuvre des précédents programmes européens, a été réaffirmée pour l'élaboration du programme 2007-2013.

Les mahoraises et les mahorais sont impatients du changement, beaucoup a déjà été réalisé ces dernières années, ils voudraient que le développement soit plus rapide, le rattrapage avec la métropole plus significatif.

La RUPéisation est un enjeu capital dans le développement du 101^{ème} département français. Ce sont 500 millions d'euros qui seront investis à Mayotte pour accélérer le comblement des écarts avec le reste du territoire. L'heure des choix stratégiques est arrivée : développement économique, protection de l'environnement, amélioration du cadre de vie ... Les prochains mois devraient nous éclairer sur les priorités d'actions retenues.